

Arbitrage

Entre Théorie et Pratique

Organisé par le M2 Contentieux et Arbitrage

Catherine GINESTET et Jean-Jacques BARBIERI,
Professeurs à la Faculté de Droit et de Science Politique - UT1 Capitole

**Manifestation éligible au titre de la formation
professionnelle continue des avocats**

Tarifs

Personnels d'un organisme privé, public et professionnels	150 €
Avocats - Formation professionnelle continue (délivrance attestation)	150 €
Etudiants et personnels UT1	Gratuit
Déjeuner (Payant pour toute personne qui souhaite y assister)	25 €

Inscription

Bulletin d'inscription à retirer : <http://idprive.ut-capitole.fr/>
A retourner à Cécile PETIT avant le 31 octobre 2013
accompagné de son règlement par chèque ou d'un bon de commande

Renseignements

Institut de Droit Privé (Université Toulouse 1 Capitole)
Cécile PETIT - Bureau AR 228
23 Rue du Doyen Gabriel Marty
31042 Toulouse cedex 9
Tél. : 05 61 63 35 78
Courriel : cecile.petit@ut-capitole.fr



COLLOQUE INTERNATIONAL

INSTITUT DE DROIT PRIVÉ - UT1 CAPITOLE



Arbitrage

Entre Théorie et Pratique

JEUDI
7 NOVEMBRE
2013

De 8h à 18h



MANUFACTURE DES TABACS - AMPHI GUY ISAAC - MI V

21, allée de Brienne - Toulouse



Arbitrage

Entre Théorie et Pratique

Justice alternative à la justice étatique, l'arbitrage a su gagner ses lettres de noblesse et la reconnaissance de la pratique au niveau interne et international. Son succès tient à son efficacité et sa rapidité. Il est prometteur d'une meilleure justice que celle rendue par des tribunaux étatiques indigents et surchargés. C'est un domaine dans lequel le droit français peut servir de modèle. Il est impératif de préserver l'attractivité de notre droit et de rendre l'arbitrage français plus compétitif encore.

- ▶ **8h00** ACCUEIL des participants
- ▶ **8h30** DISCOURS D'OUVERTURE
- ▶ **8h45** ALLOCUTION D'OUVERTURE
M. Jean-Jacques Barbieri, Directeur du M2 Contentieux et Arbitrage de l'Université Toulouse 1 Capitole

Présidence : M. Jacques Raibaut, Président de la Chambre de Conciliation et d'Arbitrage de Toulouse, Midi-Pyrénées
- ▶ **9h - 9h30** L'ARBITRABILITÉ DU LITIGE
M. Laurent Posocco, MCF à l'Université de Corte
- ▶ **9h30 - 10h** LA CLAUSE D'ARBITRAGE ET SON EXTENSION
M. Juan-Pablo Correa Delcasso, Avocat, Professeur à l'Université de Barcelone
- ▶ Questions et Pause
- ▶ **10h30 - 11h** L'ESSOR DES INSTITUTIONS ARBITRALES
M. Jesus de Alfonso, Président du Tribunal Arbitral de Barcelone
- ▶ **11h - 11h30** L'IMMIXTION DU JUGE ÉTATIQUE DANS L'ARBITRAGE
Mme Magali Boucaron-Nardetto, MCF à l'Université de Nice

▶▶▶ Discussion et Déjeuner

▶ **14h - 16h** ATELIERS

Atelier 1 : LES LITIGES ENTRE ASSOCIÉS
Animé par M. Juan-Pablo Correa Delcasso

Atelier 2 : LE RÔLE DE LA CHAMBRE / LA RÉDACTION DE LA SENTENCE
Animé par M. le Président Raibaut

Atelier 3 : L'AUTORITÉ DES SENTENCES ARBITRALES
Animé par M. Antoine Botton, Professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole et M. Michel Attal, MCF à l'Université Toulouse 1 Capitole

▶▶▶ Pause

▶ **17h - 17h30** SYNTHÈSE GÉNÉRALE
M. Denis Mouralis, Professeur à l'Université d'Avignon

L'objet de cette journée est de mesurer quelques avancées depuis la réforme de 2011, aussi bien d'un point de vue théorique que pratique. Mais, c'est aussi l'occasion de comparer des systèmes différents au travers de deux institutions arbitrales. La pratique de la Chambre de conciliation et d'arbitrage de Toulouse Midi-Pyrénées pourra ainsi être confrontée à celle du Tribunal arbitral de Barcelone soumis pour sa part à la loi d'arbitrage n°11/2011 du 20 mai 2011 réformant celle du 23 décembre 2003.